

# COMMUNE d'HELEAUT



## AIRE DE JEUX



L'accès aux jeux est autorisé **aux enfants âgés de moins de 7 ans et accompagnés d'un adulte**

**HORAIRES d'OUVERTURE** à compter du 25 avril 2016

- Période scolaire : ouverture le mercredi de 8 h 15 à 16 h 15
- Période de vacances scolaires : ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 15 (sauf le mercredi 16 h 15)
- Fermé en Juillet (Alsh)



**INTERDICTION aux CHIENS, BALLONS, VELOS**



Le Maire,  
Francis MARQUANT.

I.P.N.S.